

Date de dépôt : 6 octobre 2021

Réponse du Conseil d'Etat à la question écrite urgente de M. Christian Zaugg : Transports de malades au sein des HUG

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 3 septembre 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Ayant été récemment hospitalisé, j'ai pu constater à mes dépens que les personnes malades ou accidentées devaient attendre un certain temps devant les différentes salles dévolues ici à la radio ou là aux pansements. J'ai pu me rendre compte également que le personnel dans son ensemble considérait que les collègues affectés au transport des malades étaient en nombre insuffisant. J'ai donc pris langue avec ces personnes qui m'ont expliqué qu'il y avait parmi eux des transporteurs fixes mais également des collaborateurs intermittents qui bénéficiaient d'un contrat à court terme. Celui qui m'avait amené au local radio m'a d'ailleurs répondu qu'il ne serait plus là le lendemain son contrat arrivant à expiration ! Je relève que cette fonction est assez exténuante et qu'elle demande une très bonne forme physique, car le moins que l'on puisse dire est que les couloirs des HUG sont extrêmement longs et que ces transports médicaux peuvent se développer sur des centaines de mètres et parfois même des kilomètres... Cette situation déplorée aussi bien par la plupart des médecins que par le personnel infirmier ne peut perdurer. Je demande, par voie de conséquence, au Conseil d'Etat de s'enquérir de cette situation afin de demander aux HUG d'étudier la possibilité d'offrir un travail pérenne aux transporteurs en supprimant ces contrats à très court terme et en leur assurant ainsi une certaine stabilité professionnelle ma foi bien méritée.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le transport des patients au sein des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) est une étape cruciale dans le parcours du patient que les HUG s'efforcent d'améliorer constamment, tout d'abord pour les patients, et ensuite pour les brancardières et brancardiers, en tenant compte des impacts que cette activité génère et notamment les nombreux kilomètres parcourus chaque jour.

Les effectifs du secteur des transports patients sur les sites de Cluse-Roseaie sont composés d'une équipe de 80 collaboratrices et collaborateurs, représentant 77,2 équivalents plein temps (ETP). La quasi-totalité de cette équipe est au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée. Pour pallier des absences (maladie, accident, maternité, etc.), les HUG recourent à du personnel additionnel, en faisant appel à des sociétés d'intérimaires. Pour couvrir des absences de longue durée, les HUG offrent, dans la mesure du possible, des contrats à durée déterminée. Cela donne une meilleure visibilité à ces personnes, mais comme ces dernières remplacent des collaboratrices et collaborateurs en absence, les HUG, en application des règles prévalant dans la fonction publique, ne sont pas en mesure de les engager sur des postes fixes.

En ce qui concerne la fluctuation de l'activité, il s'agit d'un défi quotidien auquel les HUG font face. Les effectifs sont planifiés selon l'activité de l'hôpital qui peut être très intense par moments avec énormément de demandes de transport, puis se calmer à d'autres moments. En cas de pics d'activités, les transports ne peuvent pas être honorés dans la cible fixée et se traduisent parfois par des retards dans la réalisation de la prestation. Les HUG tiennent à limiter au maximum ces cas de figure afin de maintenir des prestations de qualité.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO